

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2022_12_8

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Objet : Signature d'une convention avec la LPO pour la mise en oeuvre d'un plan de gestion simplifié

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 02 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Novembre 2022

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Vu que le vison d'Europe est une espèce en danger critique d'extinction à l'échelle nationale et mondiale avec une régression de son aire de répartition et dont la présence a été identifiée le long de la Boëme à Moutiers.

Vu la délibération du 8 11 2019 engageant la collectivité dans le programme LIFE VISON sur 6 ans, situé sur les 8 sites Natura 2000 du bassin versant de la Charente : Vison d'Europe, dont les objectifs sont de localiser les différents noyaux de population et améliorer les connaissances sur la période sensible de reproduction afin de cibler les mesures de protection, accroître la disponibilité en habitats favorables, réduire les facteurs limitants pour le Vison d'Europe, et intégrer la conservation du vison d'Europe dans les politiques locales d'aménagements du territoire.

Suite au diagnostic fait ces derniers mois sur le territoire, la LPO animatrice du programme propose au conseil municipal un plan de gestion simplifié visant à restaurer les habitats favorables au Vison et mettre en place des zones refuges.

Ce plan se décline en 4 actions de gestion sur les parcelles communales listées ci-dessous :

- lieudit : La grande rivière : section ZB parcelle 23 et 24,
- lieudit Les grands champs section ZB parcelle 109 (convention de gestion de la commune avec Mme Tandonnet propriétaire),
- lieudit La grande rivière section ZB parcelle 111,
- lieudit La Rochandry section D parcelle 1563 soit un total de 4,46ha

Les actions :

- Les actions d'entretiens annuelles
- Les actions d'entretiens non annuelles
- Les actions de protection, sans entretien
- Les actions de communication et sensibilisation (panneaux, sentiers pédagogiques)

La commune s'engage à ne pas entreprendre ou laisser entreprendre des travaux susceptibles d'impacter, de manière directe ou indirecte, le Vison d'Europe et ses habitats naturels. La commune doit informer la LPO de toute intervention qu'elle souhaiterait réaliser sur le site ou de tout fait dont elle aurait pris connaissance pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur le milieu naturel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide

- De VALIDER le plan de gestion simplifié pour la conservation du vison d'Europe, les espèces et les habitats,
- D'AUTORISER Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 9/12/2022

Le Maire,
Michel CARTERET.

